



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service eau, nature et biodiversité
Unité gestion des procédures environnementales

Vannes, le 23 septembre 2021

affaire suivie par : Nicaise Mamouna
tel : 02.56.63.74.86/ 06 02 19 40 55
courriel : nicaise.mamouna@morbihan.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires
et de la mer du Morbihan

à

Destinataires (liste ci-jointe)

**OBJET : installations classées pour la protection de l'environnement
arrêté préfectoral d'autorisation environnementale
SEM LORIENT KEROMAN – Lorient**

REF : article R.181-44 du code de l'environnement

Je vous informe qu'un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale a été délivré le 21 septembre 2021 à la société SEM LORIENT KEROMAN en vue d'exploiter la station d'épuration mixte (STEP) du port de Lorient Keroman située rue Florian Laporte/rue Seignelay 56100 Lorient, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

A toutes fins utiles, je vous précise que cet arrêté est mis en ligne sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan :

<https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Installations-classees-actes-delivres/Arretes-d-autorisation-de-refus-et-de-prescriptions-complementaires>.

Pour le préfet et par délégation
Pour le DDTM et par délégation
Le chef d'unité

Jean-Louis Girard

LISTE DES DESTINATAIRES
au titre de l'article R.181-49 du code de l'environnement

- x M. le président du conseil régional de Bretagne – 283, avenue Georges Patton 35000 Rennes
(direction.generale@bretagne.bzh)

- x M. le président du conseil départemental du Morbihan – 2, rue Saint-Tropez 56009 Vannes Cedex
(cabinetdupresident@morbihan.fr)

- x M. le président de Lorient Agglomération – Quai du Péristyle 56100 Lorient
(contact@agglo-orient.fr)